

MAIRIE

Place Charles de Gaulle
59151 **ARLEUX**
Tél 03 27 94 37 37
Fax 03 27 94 37 38
Mail mairie@arleux.com

Le Maire de la Commune d'Arleux,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'état d'urgence sanitaire à compter du 16 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire national ;
Considérant la décision du Président de la République de rétablir le confinement à partir du vendredi 30 octobre 2020 à minima jusqu'au 1^{er} décembre 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sauf autorisation écrite du Maire, les bâtiments communaux repris ci-dessous **seront fermés** au public :

- Bicross ses terrains et ses annexes (Chemin des Bizelles)
- Camping municipal (Chemin des Bizelles)
- Complexe sportif, ses terrains et ses annexes (rue du Bias)
- Boulodrome, ses terrains et ses annexes (rue du Bias)
- Ecole de musique (place Charles de Gaulle)
- Mairie annexe (rue de la Gare)
- Maison pour tous et ses annexes (rue AJ Lelgay)
- Salle des sports (rue AJ Leglay)
- Salle des fêtes (rue Allende)

ARTICLE 2 :

Les bâtiments communaux repris ci-dessous **seront ouverts** :

- Ateliers municipaux (rue de Douai)
- Ecole Bouly Richard (Grand Rue)
- Ecole Noël (rue de la Gare)
- Eglise (rue du Château)
- Mairie (Place Charles de Gaulle)
- Centre culturel Patrick Masclét (rue de la Chaussée)
- PMI (Grand Rue)
- Restaurants du cœur (place Charles de Gaulle)
- Salle Ozanam (rue du Château)
- Cimetières (rue Allende et rue du Marais)

ARTICLE 3 :

Le marché hebdomadaire du mardi et le marché mensuel du dimanche sont maintenus pour la vente exclusive de denrées alimentaires.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Douai,
- Monsieur le commandant de la brigade territoriale autonome d'Arleux,
- Notifié et affiché aux lieux et places ordinaires,
- Inséré au registre.

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à ARLEUX, le 29 octobre 2020,
Le Maire,



Boj-11